

## La fondation de Djibouti

B. Uzel

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Uzel B. La fondation de Djibouti. In: Revue d'histoire des colonies, tome 39, n°137, 1952. pp. 63-75;

doi : <https://doi.org/10.3406/outre.1952.1176>

[https://www.persee.fr/doc/outre\\_0399-1385\\_1952\\_num\\_39\\_137\\_1176](https://www.persee.fr/doc/outre_0399-1385_1952_num_39_137_1176)

---

Fichier pdf généré le 25/04/2018



server pour eux seuls toutes les côtes du golfe d'Aden n'a pu se réaliser.

La France est maintenant solidement installée à Obock et son influence s'étend jusqu'au ras Jiboutil à une quarantaine de kilomètres de Zeylah. Sa position n'est cependant pas sans faiblesse ; car le territoire de sa colonie est limité au nord et au sud par les possessions italiennes et anglaises. L'Angleterre redoute moins l'expansion de l'Italie dans ces parages, que celle de la France dont la puissance coloniale s'étend à l'Extrême-Orient et à l'Océan Indien. Elle a donc tendance à favoriser les Italiens aux dépens des Français.

Est-ce cette disproportion des forces qui va pousser Lagarde à rechercher l'appui de Ménélik ? Son idéal de générosité lui permettra d'accepter sans arrière pensée l'alliance d'un chef indigène, dont les gens d'Assab et d'Aden font si peu de cas. Grâce à l'esprit ouvert du commandant d'Obock, la France aura plus tard sur les autres puissances, l'avantage d'avoir considéré dès le début, le futur empereur d'Éthiopie, comme un souverain dont l'indépendance doit être respectée et l'alliance recherchée.

L'amitié franco-éthiopienne s'affirme dès l'abord par des actes et non par de vaines démonstrations sans portée pratique : en fondant Djibouti, la France va créer un port qui servira les intérêts de l'Éthiopie ; celle-ci en revanche, assurera la réussite de l'entreprise française en dirigeant sur la nouvelle ville toutes les caravanes qui partent de Harrar.

L'idée d'un port franco-éthiopien sur la côte des Somalis apparaît en 1887 sans que l'on puisse en attribuer la paternité à une personne déterminée. Toutefois l'initiative semble venue du côté abyssin. Le ras Makonnen, nouveau gouverneur de Harrar, écrit au mois de mars à Lagarde pour « établir d'amicales relations ». Déjà, le 26 février, le successeur de Henry à Zeylah, le consul Labosse, a noté dans un rapport que « Makonnen est bien disposé à l'égard des Européens.

Le lettre du ras n'a pas été conservée aux archives du ministère ; elle devait s'en tenir à des formules très générales à en juger par la réponse que fait Lagarde le 16 mai : « je vous remercie de la lettre si amicale que vous m'avez envoyée. Depuis de très longues années les Français et les Abyssins sont

amis. Aujourd'hui nous sommes presque voisins et je ferai tout mon possible pour avoir avec vous les relations les plus amicales... Donnez-moi souvent de vos nouvelles, les nouvelles d'un ami sont toujours excellentes à recevoir... »

C'est Menelik lui-même qui parle le premier de l'installation d'un port sur la côte. Le 1<sup>er</sup> juin il écrit à Lagarde : « ... J'ai entendu dire que le gouvernement français voulait empêcher le commerce des esclaves, je l'avais déjà défendu dans mon pays, mais maintenant je suis disposé à l'empêcher d'une façon absolue et par des mesures énergiques. Je suis aussi disposé à laisser venir et à protéger les négociants français dans mon royaume.

« Ces décisions ont été prises pour que de votre côté vous permettiez que l'on m'apporte les armes dont j'ai besoin pour faire la guerre aux infidèles. *Je vous demande aussi que vous me laissiez un passage qui soit dans ma main pour recevoir ces armes. Ce passage si possible près d'Ambado et sur la côte des Issas...* »

Les commerçants français semblent avoir joué un rôle déterminant dans la décision de Ménélik de demander à la France un passage jusqu'à la mer : Le roi du Choa a toujours écouté les avis des Européens qui sont passés à sa cour ; parmi eux beaucoup sont français : Pierre Arnoux, Paul Soleillet, Auguste Bremond, Léon Barral, Arnaud Savoure ont été ses fournisseurs, mais aussi ses conseillers. Il a en permanence auprès de lui un jeune sous-officier de cavalerie, Henon, et un ingénieur suisse qu'il a fait venir d'Aden : Alfred Ilg ; celui-ci est l'homme à tout faire de son palais et a son entière confiance. Ménélik est tout entier acquis au progrès moderne : il prélève sur chaque nouvelle caravane les objets manufacturés qu'il ne possède pas encore dans son « musée » ; à son palais est annexé un petit atelier où il fait fabriquer des armes et des produits de première utilité sur le modèle de ceux qu'il reçoit d'Europe. C'est un bon client pour les commerçants français ; il leur demande surtout des armes. Les négociants vont dans leurs métropoles acheter des lots de matériel de guerre démodé qu'ils lui revendent au détail avec de substantiels bénéfices <sup>1</sup>.

1. Les lettres qu'Arthur Rimbaud écrivait d'Aden en 1886 donnent une juste idée de ce trafic d'armes vers l'Abyssinie.

Le souverain dispose ainsi en 1887 d'une quantité d'armes importante : à la bataille d'Echalanko il a aligné 15.000 fusils contre les 1.200 des troupes d'Abd-El-Sukur.

L'Angleterre, qui n'a aucune raison de protéger un commerce dont les principaux bénéficiaires sont des négociants français, a cherché à faire disparaître le trafic des armes vers l'Éthiopie. Il est criminel, a-t-elle dit, de mettre des armes de guerre entre les mains d'indigènes qui peuvent en faire un mauvais usage. Depuis décembre 1884, les Anglais exigent un permis du consul de France pour les convois d'armes transitant par Aden, en direction de Tadjourah. Ils peuvent ainsi contrôler l'importance de ce trafic et protester lorsqu'elle leur semble excessive. Mais les convois allant directement à Tadjourah sans passer par Aden échappent à leur surveillance : aussi obtiennent-ils de la France, le 16 novembre 1886, la signature d'un accord prohibant le commerce des armes vers l'intérieur.

Cette prohibition menace les intérêts des négociants français qui commercent avec le Choa. Ils agissent auprès du souverain éthiopien pour qu'il demande au gouvernement de la République de rapporter cette mesure. Ménélik, depuis la prise de Harrar, sent sa position s'affermir et prévoit les luttes futures qu'il devra livrer pour étendre sa puissance. Il accède donc au désir des commerçants français, notamment d'Armand Savoure, qui se trouve alors auprès de lui, à Entoto (capitale du Choa). Afin d'éviter des complications diplomatiques entre la France et l'Angleterre, Ménélik propose qu'on lui laisse « un passage dans sa main » : il sera libre d'y commercer à son aise sans que le gouvernement français viole l'accord du 16 novembre. Savoure qui retourne en France est chargé de remettre la lettre du 1<sup>er</sup> juin à Lagarde.

Le commandant d'Obock se trouve dans une situation délicate : il comprend tout le parti que son pays pourrait tirer d'une alliance avec Ménélik, mais il a reçu des instructions qui lui interdisent d'engager la France dans une entreprise de grande envergure vers l'intérieur. Voici ce que lui a écrit, le 3 juin, le Sous-Secrétaire chargé des Colonies, de La Porte :

« ... Monsieur le commandant, dans un télégramme que vous m'avez adressé le 22 mars dernier, j'ai relevé le passage suivant : « J'ai reçu du général abyssin, gouverneur d'Harrar, une lettre demandant d'établir amicales relations... ». Monsieur

le ministre des Affaires Étrangères, à qui j'ai communiqué cette partie de votre dépêche, reconnaît la valeur de ces ouvertures. Mais il lui semble que les circonstances nous obligent à ne les accueillir qu'avec réserve. Je partage cette manière de voir, et *je vous prie d'apporter la plus grande prudence dans vos rapports avec les autorités établies dans le pays récemment acquis par le roi du Choa*. Vous devez vous borner à faire aux avances dont vous pourrez être l'objet de leur part des réponses de courtoisie qui n'impliquent aucune ingérence dans les affaires du Harrar... »

Lagarde a demandé au mois de mars de venir conférer avec ses supérieurs du ministère pour arrêter la ligne de conduite de la France à l'égard de Ménélik. L'autorisation lui a été refusée. Le 3 juillet, il part en France pour son congé annuel. Il arrive à Paris vingt jours après et va aussitôt rendre compte de la situation au nouveau sous-secrétaire d'État aux Colonies, Eugène Etienne qui a succédé le 7 juin à de La Porte. Lagarde n'a pas encore reçu la lettre de Ménélik (Savoure ne la lui remettra que le 31 juillet). Mais il connaît déjà les intentions du souverain : un émissaire éthiopien est venu secrètement à Obock au mois d'avril, se renseigner sur l'état de la colonie et sur les intentions de la France. D'autre part, le commandant a reçu au début de juin 1887 la visite de Roble, Ougas des Issas-Somalis et de Bouhrane-Abou-Beker, fils de l'ancien pacha de Zeylah (décédé à la fin de 1885). Bouhrane lui a expliqué ce que voulait le roi du Choa et lui a demandé l'autorisation de s'installer à Djibouti et d'y ouvrir un port de commerce. Les Éthiopiens et Bouhrane-Abou-Beker préfèrent que les caravanes aboutissent sur la côte des Issas-Somalis, plutôt qu'à Obock qui est situé en territoire dankali. Passer d'une tribu dans une autre oblige en effet à changer de chef de caravane et de chameaux ; de plus, les Issas Somalis, qui assurent depuis des siècles la conduite des caravanes de Zeylah à Harrar, sont mieux qualifiés pour assurer le succès d'une nouvelle route caravanière, que les Danakil qui sont plutôt des trafiquants d'esclaves.

Lagarde explique toutes ces choses à Etienne et lui demande d'annuler les instructions de son prédécesseur qui paralysent son action à l'égard de l'Abyssinie. Le nouveau sous-secrétaire d'État, favorable aux entreprises coloniales, donne son accord ;

il fait envoyer au commandant par intérim d'Obock, le docteur Esclangon, les instructions suivantes : « ... J'attache une grande importance à ce que ces ouvertures (celles de Bouhrane-Abou-Beker) soient accueillies. Il importe en effet de profiter des dispositions favorables du roi Ménélik pour ouvrir aux caravanes du Harrar le chemin de nos possessions. Il est nécessaire, également, d'éviter que ces offres soient faites aux Anglais, tout prêts à en profiter... »

Étienne donne à la politique de la France dans le golfe d'Aden une orientation décisive. Pour faire de Lagarde le représentant qualifié de la France dans cette région, il le nomme gouverneur par un décret du 5 septembre. De plus, le consul Labosse, malade, a dû quitter Zeylah, en juillet : c'est Bouhrane-Abou-Beker qui assure l'intérim du consulat, sous le contrôle du docteur Esclangon. Lagarde profite de cette occasion pour demander sa nomination comme consul général des Somalis : tout en restant commandant d'Obock, il s'occuperait du poste de Zeylah (qui dépend du ministre des Affaires Étrangères) : ainsi serait assurée l'unité d'action de la France dans le golfe d'Aden, en face des Anglais qui ont placé leurs agents de Berbera, Bulhar et Zeylah sous les ordres du Gouverneur d'Aden. Après un échange de notes entre les deux ministères du pavillon de Flore et du quai d'Orsay, la suggestion de Lagarde est adoptée le 6 septembre.

Lorsque Lagarde repart pour Obock, le gouvernement est décidé à collaborer franchement avec Ménélik. Les témoignages officieux qu'Étienne reçoit sur la situation au Choa et à Harrar ne peuvent que le renforcer dans sa décision : au mois d'octobre, Armand Savoure, et le sous-lieutenant Henon de retour d'Entoto ont chacun une entrevue avec lui. Leurs affirmations concordent et justifient les arguments du commandant d'Obock.

Savoure écrit au sous-secrétaire d'État : « ... Un point français établi dans le golfe de Tadjourah (côte Issa) de façon à rejoindre la route de Zeylah par l'intérieur, réunirait tout le commerce de ces régions. Il serait entre Ras-Djibouti et Ambado (golfe de Tadjourah) un point appelé Dorale où il existe de l'eau en abondance et à l'intérieur, une suite de stations d'eau pouvant permettre de rejoindre la route de Zeylah... Le roi Ménélik nous offre une belle occasion d'entrer en rapport avec lui. Il serait sage de lui laisser prendre les

armes dont il a besoin en lui imposant en échange l'abolition du commerce des esclaves, qu'il propose lui-même, et la protection de la route à l'intérieur avec le droit de libre circulation dans son royaume pour tous les commerçants français... Quant au point de la côte, dont Ménélik demande l'abandon en sa faveur, il serait satisfait si on lui disait qu'il peut envoyer ses sujets commercer à tel point, qu'ils y seront protégés par l'autorité française et pourront acheter des armes pour le roi... ».

De son côté, Henon affirme que « ... Ménélik songe à se rapprocher de la mer le plus possible. Est-ce pour lui en même temps qu'un but de conquête, un moyen de se soustraire le plus possible au vasselage de l'Empire ?... Il incline à marcher vers la côte par le chemin de Harrar qu'il possède effectivement jusqu'à Guildessa. Au-delà de Guildessa, les Issas sont soumis à un ougass (chef) qui reconnaît l'autorité de Ménélik... Depuis Laas-Huardigue jusqu'à Zeylah, toutes les tribus Issas, sans exception, vivent sous le protectorat français. Donc si nous savons nous ménager les sympathies de Ménélik, nous arriverons bientôt à bénéficier d'une route excellente et protégée sur tout son parcours depuis Harrar jusqu'à nos possessions de la côte... »

Lagarde arrive à Obock le 3 octobre 1887. En son absence, Esclançon a suivi les instructions d'Étienne et a pris langue avec Bouhrane-Abou-Beker « ... Sans rien affirmer de précis, rapporte le docteur, j'ai dit à Bouhrane-effendi et aux notables protégés français qui m'ont été présentés, qu'en ce moment la France s'occupait avec intérêt de la côte des Somalis, du Harrar, et du Choa. J'ai cherché à savoir si l'ouverture d'un port sur la côte des Issas leur serait chose agréable. Tous ont paru satisfaits et désireux d'aller s'établir sous la protection du pavillon français... »

Monseigneur Taurin-Cahagne, vicaire apostolique de Harrar, signale de son côté l'intérêt que portent les Éthiopiens au projet d'un port sur la côte des Issas-Somalis : « ... Ici, on se préoccupe beaucoup de ce que la France voudra bien faire pour l'avenir commercial du pays. On a entendu parler de la cession à la France du littoral somali, du golfe de Tadjourah et d'une partie du territoire à l'intérieur, et même de la bonne volonté de la France pour assurer un point quelconque sur ce littoral



au roi Ménélik. Le roi ainsi que le Dedjatch, Makonnen, sont disposés à tout faire pour que les bonnes intentions de la France amènent un heureux résultat... »

Dix jours après son arrivée à Obock, Lagarde se rend à Zeylah pour s'assurer des dispositions favorables des commerçants et des chefs de caravane. Il écrit : « Au point de vue politique et commercial tout est préparé pour l'ouverture de la route de Jiboutil et l'installation d'un centre de commerce sur ce point. Quelques négociants de Zeylah ont même liquidé leurs affaires dans cette ville pour venir à ras Jiboutil... » Et il ajoute : « ... J'ai pleine confiance dans la réussite de ce que nous tentons en ce moment ; et comme j'espère que le territoire de ras Jiboutil jusqu'à ras Gomali nous sera cédé par l'Angleterre nous ferons dériver sur nos possessions le commerce des riches contrées de Harrar et du pays des Gallas ».

De fait, la question de la délimitation des sphères d'influence entre la France et l'Angleterre n'est pas encore résolue. Monseigneur Taurin-Cahagne fait remarquer que : « ... rien ne peut s'effectuer sans une démarcation préalable à l'intérieur, entre la France et l'Angleterre, le tout officiellement annoncé au Dedjatch Makonnen ». Sinon, les Anglais auraient beau jeu de nous contester par la suite les points où se serait exercée notre action.

Waddington et Lord Salisbury étaient tombés d'accord au début de l'année pour fixer la frontière au ras Jiboutil. Une lettre du chargé d'affaires français au sous-secrétaire d'État au Foreign-Office a déterminé le détail de l'arrangement. « Les protectorats exercés où à exercer respectivement par la France et l'Angleterre, sont séparés par une ligne tirée du ras Djiboutil sur la côte à la ville de Harrar dans l'intérieur. Le gouvernement de sa Majesté britannique reconnaît le protectorat de la France sur la côte du golfe de Tadjourah à l'Ouest du ras Djiboutil, ainsi que sur les tribus situées à l'Ouest de la ligne ci-dessus indiquée, notamment sur la tribu des Issas Somalis... »

En revanche, la France a reconnu les droits de la Grande-Bretagne sur les territoires situés à l'Est de la ligne. De plus les deux pays se sont engagés à lutter contre le commerce des esclaves, l'importation de la poudre et des armes, et à traiter

avec bienveillance les chefs et tribus qui passeront sous leur autorité.

Le 10 mai, une seconde lettre de Waddington a remanié légèrement l'accord primitif. Il a été convenu que « le gouvernement de sa Majesté britannique reconnaît le protectorat de la France sur la côte du golfe de Tadjourah, à l'ouest de ras Djiboutil *y compris le groupe des Iles Muschah et l'îlot de Bab*<sup>1</sup>... » et l'on a ajouté : « ... il est expressément entendu que la route des caravanes de Zeylah à Harrar passant par Guildessa reste ouverte dans toute son étendue au commerce des deux nations ainsi que des indigènes... »

La question a semblé être résolue ; en fait, les difficultés n'ont fait que commencer. Les diplomates de Paris et de Londres ont tracé une ligne sur leur carte, mais la réalité n'est pas aussi simple : comment « la route de Zeylah à Harrar peut-elle rester ouverte au commerce des deux nations » si la frontière la laisse entièrement en territoire anglais ?

Dès le 17 juin, Lagarde a télégraphié à Paris : « Ligne Jiboutil à Harrar laisse aux Anglais toutes routes et pâturages. » A son congé en France il a expliqué à Etienne l'illogisme de l'accord conclu le 10 mai, et le danger qu'il représente pour le futur port français. De son côté le consul Labosse a alerté le ministre des affaires étrangères, Flourens.

Les négociations ont donc repris entre Waddington et Salisbury. Mais depuis lors, elles traînent en longueur et le gouvernement anglais ne semble pas pressé de les voir aboutir. A la vérité, les autorités d'Aden n'ont pas fait opposition à la signature de l'accord du 10 mai parce qu'à l'époque les intentions de Ménélik à l'égard de la France ne leur étaient pas encore connues. L'Indian Office craint maintenant pour les intérêts de la Grande-Bretagne dans le golfe d'Aden. Il insiste pour que le gouvernement de la Reine ne prenne aucun engagement précis envers la France. Ses doutes deviennent certitude lorsque le 1<sup>er</sup> novembre, l'ambassadeur anglais à Rome transmet à Londres des informations de source italienne selon lesquelles « la France aurait fait des offres d'armes à Ménélik pour qu'il dirige toutes les caravanes sur Djibouti »<sup>2</sup>. Des agents secrets

1. Situé à l'entrée du Gubbet-Karab.

2. Dans Enid Starkie : « Rimbaud en Abyssinie ».

sont envoyés sur place et leurs rapports concordent pour dire qu'il se trame quelque chose entre Lagarde et Makonnen.

Le gouverneur d'Obock attend en vain la conclusion d'un nouvel accord. Le 14 novembre, il écrit à Étienne « ... Je m'occupe très activement de la création du port de Ras Jiboutil, mais ne recevant aucune communication au sujet de la signature définitive de la convention avec l'Angleterre, je me trouve dans un assez grave embarras... »

Flourens et Waddington ne soupçonnent pas la manœuvre du gouvernement de l'Inde ; ils examinent scrupuleusement toutes les contre-propositions qui leur sont faites par les diplomates anglais sans se douter que ceux-ci cherchent avant tout à gagner du temps. Car, au même moment, les autorités d'Aden agissent : « Depuis un mois, écrit Lagarde, le gouvernement anglais, après avoir donné au colonel Hunter un avancement considérable, a rompu avec la politique de son agent. De hautaine et agressive qu'elle était, vis-à-vis des indigènes, l'attitude de ses représentants est devenue amicale et pleine de condescendance.

« Nos protégés vexés à tout propos précédemment sont aujourd'hui l'objet de grandes attentions et des plus extraordinaires marques de bienveillance.

« La famille Abou-Beker est particulièrement visée par le successeur du colonel Hunter, et il n'est de prévenances qu'on ne fasse à Bouhrane et à ses frères Houmed et Ibrahim... »

Lagarde, pour convaincre le ministre des Affaires Étrangères — auquel il adresse des rapports en qualité d'agent consulaire à Zeylah — lui fait suivre une lettre du Ras Makonnen qu'il accompagne de cette note : « Il lui serait difficile de faire des avances plus claires et plus soutenues pour nous presser à nous installer sur la côte Somali ». « Je désire beaucoup, écrit le gouverneur de Harrar, renouveler et affermir l'antique amitié qui existe entre la France et le Choa aussi bien que les relations commerciales. Maintenant, j'ai appris que les rades d'Ambaddo et Jiboutil doivent vous appartenir ; dans ce cas autant qu'il me sera possible, je fermerai la route de Berbera et j'ouvrirai celle de Jiboutil... »

Le jeune gouverneur d'Obock craint de voir s'effondrer ses plus chères espérances : s'il ne peut répondre positivement au ras Makonnen, ce dernier finira par se lasser et par se

tourner du côté des Anglais ou des Italiens. Il note sur son journal : « Fatigue... » et envisage de donner sa démission si le gouvernement n'exige pas de l'Angleterre un règlement rapide de la question des frontières. Le 12 décembre, il télégraphie à Flourens qu'il va ouvrir immédiatement un marché sur la partie occidentale du ras Jiboutil (non contestée), car l'action anglaise s'intensifie auprès des Issas ; il écrit en terminant : « ... Je fais tous mes efforts pour retenir les bonnes volontés prêtes à s'échapper. Je crains d'échouer absolument si une décision n'est pas prise sans délai : c'est ce qui explique la franchise de mon télégramme que je prie votre Excellence de vouloir bien excuser. »

Lagarde obtient gain de cause : Waddington reçoit l'ordre d'accélérer les pourparlers. Ceux-ci aboutissent le 9 février 1888 à l'accord définitif. Comme l'a demandé le gouverneur d'Obock, la frontière n'est plus une ligne théorique, mais une série de points bien définis, tout le long de la route des caravanes : Lehadou, Abassouen, Bia Karouba, Gildessa. Les autres clauses sont celles du 10 mai 1887, auxquelles a été ajouté l'article 4 qui stipule :

« Les deux gouvernements s'engagent à ne pas chercher à annexer le Harrar ou à le placer sous leur protectorat. En prenant cet engagement, les deux gouvernements ne renoncent pas au droit de s'opposer à ce que toute autre puissance acquière ou s'arroge des droits quelconques sur le Harrar ».

La nouvelle de la signature arrive enfin à Obock. Lagarde ne perd pas un moment : après les Kalams nécessaires, il ouvre officiellement le port de Djibouti (début mars). A peine un mois plus tard, il part en France pour son congé annuel. Il ne craint pas de voir son œuvre compromise pendant son absence : hormis l'agent intérimaire qu'il laisse à Obock, il a installé à Djibouti une administration autonome en laquelle il a pleinement confiance :

« Lors de la signature de l'accord avec l'Angleterre, je me trouvais à Djibouti en face du néant », rapporte-t-il dans une note rédigée pendant son séjour dans la métropole, « ... Pas un chef, pas un habitant, personne sur qui s'appuyer pour constituer quoi que ce fut. Je n'avais dans ce cas que deux moyens à prendre pour créer quelque chose : soit établir de toutes pièces une administration et une ville européenne, comme je l'avais

fait à mon arrivée à Obock. Soit m'adresser au contraire à un chef indigène quelconque qui s'installerait dans le pays avec un subside de notre part, le créerait lui-même, en y attirant ses tribus et serait soumis à notre simple contrôle.

Je n'avais à ma disposition ni crédit, ni personnel pour exécuter le premier plan, je m'arrêtai donc immédiatement au second. Je choisis notre agent le plus zélé, le fils de l'émir Abou-Beker, qui était universellement connu des indigènes : je le nommai bey de Djibouti et moyennant une coutume personnelle et un subside de 22.000 francs, qui forment en somme son budget, il gouverne pour nous ces immenses territoires.

Une importante caravane est déjà venue de Harrar, d'autres n'attendent qu'une occasion favorable pour y venir encore et à Djibouti, les indigènes attirés par la sécurité qu'ils doivent y trouver, sont arrivés en assez grand nombre pour constituer un important village. Le bey de Bouhrane s'y est installé avec sa famille pendant que ses frères préparent en notre faveur les esprits en Abyssinie. Des maisons en pierre, très vastes, s'y élèvent comme par enchantement.

Nous avons donc à Djibouti, pour une somme très minime, organisé un gouvernement régulier dont il ne nous reste plus qu'à contrôler les actes et à diriger la politique. *Nous avons ainsi obtenu avec un minimum de personnel un maximum de résultat* ».

De fait, Bouhrane Abou-Beker remplit consciencieusement son rôle et donne raison à Lagarde qui a appliqué avec bonheur les principes du protectorat et de l'administration indirecte. Labosse, qui est resté en relation avec ses anciens administrés de Zeylah, (il est maintenant consul à Suez), transmet de bonnes nouvelles à propos du nouveau port (7 juillet) : « ... Notre ville de Djibouti est en bonne voie de prospérité ; chaque jour des habitants de Zeylah viennent s'établir chez nous : ils y trouvent de l'eau douce en abondance, sont bien traités et à l'abri des agents anglais. Notre première caravane de 90 chameaux chargés d'ivoire, de musc et de peaux est arrivée à Djibouti ; elle a été immédiatement achetée par les négociants venus de Zeylah. On me signale d'autres caravanes arrivées à Abassouen... »

Le Français qui utilise le premier la nouvelle route, arrive

de Harrar au mois d'août : Arthur Rimbaud vient d'inaugurer l'œuvre de Lagarde...

Ce dernier est de retour à Obock à la fin septembre. Il laisse subsister à Djibouti l'administration de Bouhrane-Abou-Beker, qui fait merveille. Dans un rapport sur l'état général de la colonie, il peut écrire le 10 décembre :

« Il y aura beaucoup à faire évidemment pour arriver à avoir un mouvement commercial régulier. Mais le résultat obtenu jusqu'à aujourd'hui laisse place aux plus grandes espérances... Depuis le mois de mars il est parti de Djibouti plus de mille chameaux chargés de marchandises pour le Harrar et le Choa ».

Ainsi Lagarde a donné à la France une position dans le golfe d'Aden qui deviendra en quelques années exceptionnelle. Sans tirer un coup de feu, par le seul génie de sa diplomatie et de son esprit d'organisation, il a su gagner une partie difficile.

« Je fais ici, tout ce que je crois possible pour la prospérité de la colonie » a-t-il dit. « Je veux atteindre le but que je me suis proposé sans grever le budget et surtout sans recourir aux expéditions militaires qui nous coûteraient fort inutilement un grand nombre d'hommes. Si nous les commençons, nous devrions renoncer absolument à notre système de politique actuel qui ne nous a donné jusqu'à maintenant que de bons résultats. Il faudrait les pousser très loin, en employant continuellement la force contre les indigènes insaisissables à l'intérieur. Pour ma part, j'éviterai toujours tout ce qui pourrait le nécessiter... »

---